

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2022-067

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2022

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de la Nièvre /

58-2022-06-24-00001 - DDFiP 58 - Commission - recrutement sans concours

- Centre de contact Nevers-1 (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de la Nièvre

58-2022-06-24-00001

DDFiP 58 - Commission - recrutement sans
concours - Centre de contact Nevers-1

{signataire}

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des agents administratifs des Finances publiques
dans le département de la Nièvre**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2022 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2022 d'un recrutement sans concours d'agents administratifs des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de la Nièvre :

- Mme Nathalie LAMUGNIERE, Administratrice des Finances publiques, directrice adjointe, direction départementale des Finances publiques de la Nièvre ;
- M. Thierry TOUR, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle animation du réseau, direction départementale des Finances publiques de la Nièvre ;
- M. Benoît DELARUE, conseiller Entreprises, Pôle Emploi Nevers.

Article 2 : est nommé en qualité de présidente de la commission de sélection précitée, Mme Nathalie LAMUGNIERE, Administratrice des Finances publiques, directrice adjointe, direction départementale des Finances publiques de la Nièvre.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 24 juin 2022.

Fait à Paris, le 24 juin 2022
Pour le Directeur général et par délégation,



**Céline VILLENEUVE,
L'Administratrice des Finances publiques adjointe**